



## MEILLEURS VOEUX CHANCELIER ADENAUER !

Dans la simplicité du cadre familial, entouré de ses enfants et petits enfants, Konrad Adenauer a fêté, le 5 janvier 1959, son 83ème anniversaire.

En général, à un certain âge, les hommes d'Etat, même les plus brillants, se retirent de la scène publique pour se consacrer à quelque « hobby ». (Voir la peinture de Sir Winston Churchill). Mais le grand Chancelier n'a pas encore l'âge des « dadas ». De stature aussi droite, qu'est vif et droit son esprit, il est un des hommes politiques le plus actifs du moment. Le qualifier « le plus grand » serait peut-être manquer de diplomatie vis-à-vis des nombreux prétendants à ce titre...

Si l'on pense à ce que ce glorieux Allemand est parvenu à reconstruire à partir d'un empire en cendres il faut saluer bien bas. L'Europe et l'humanité tout entière lui doivent beaucoup pour ses gigantesques réalisations accomplies sous le signe de la justice et de la liberté.

J. N. MANZATTI



# MOUVEMENT EUROPEEN

## PRESIDENCE D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE - KALERGI, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMAN, Paul-Henri SPAAK.

**Président:** Robert Schuman

**Vice-Présidents:** Robert BICHET, Sir Robert BOOTHBY, Hermann PUNDER.

**Délégué général à la Propagande:** André PHILIP.

**Délégué général aux Relations Extérieures:** Docteur J.-H. RETINGER.

**Trésorier:** Baron BOEL.

**Secrétaire général:** Robert van SCHENDEL.

## CONSEIL INTERNATIONAL

**Membres:** Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux, des Comités nationaux en exil et des Organisations associées.

## BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Robert SCHUMAN, Edward BEDDINGTON-BEHRENS, P. R. BENTZ van den BERG, Robert BICHET, Baron BOEL, Georges BOHY, Arthur CALTEUX, René COURTIN, Jean DRAPIER, Muhlis ETE, E. G. FOCKE, Palmiro FORESI, André FRANCOIS-PONCET, Ernst FRIEDLAENDER, Enrique GIRONELLA, Frode JAKOBSEN, Lord LAYTON, René LHUILLIER, Eduard LUDWIG, Salvador de MADARIAGA, Roger MOTZ, Franco NOBILI, H. R. NORD, Randolph PACCIARDI, Georges PESMAZOGLU, André PHILIP, Georges LEBATTET, Dr. J. H. RETINGER, ETIENNE de la VALLEE POUSSIN, Karl WISTRAND, Terje WOLD, Robert van SCHENDEL.

## CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

**Président** . . . . . Georges BOHY.

**Président** . . . . . **COMITE D'ACTION** . . . . . André FRANCOIS-PONCET

## COMMISSIONS

**Présidées par :**

Commission Économique et Sociale . . . . . Hermann J. ABS.  
 Commission pour la Jeunesse . . . . . Jean DRAPIER.  
 Commission Culturelle . . . . . Salvador de MADARIAGA.

## MOUVEMENTS AFFILIES

*Présidents:*

Ligue Européenne de Coopération Économique . . . . . Baron BOEL.  
 Mouvement Libéral pour l'Europe Unie . . . . . Roger MOTZ.  
 Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe . . . . . André PHILIP.  
 Nouvelles Équipes Internationales . . . . . Auguste De SCHRIJVER.  
 Union Européenne des Fédéralistes . . . . . Enzo GIACCHERO

## INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève) . . . . . Denis de ROUGEMONT.  
 Directeur  
 Collège d'Europe (Bruges) . . . . . H. BRUGMANS, Recteur.  
 Commission de l'Europe Centrale et Orientale . . . . . Étienne de la VALLEE-  
 POUSSIN, Président.

## SECRETARIAT GENERAL

BRUXELLES: 25, rue de Spa, Tel. 18-58-00

## SECRETARIAT INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE

Délégué Général . . . . . André PHILIP.  
 Délégué Général des Organisations de Jeunesse affiliées . . . . . Franco NOBILI.  
 Secrétaire Général . . . . . Philippe DESHORMES.

PARIS: 32, Avenue Marceau. Tél. BALzac 69-05.

**LES CONSEILS NATIONAUX:** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Turquie.

# TOURISME OCCIDENTAL

**Le secteur des transports est un de ceux que les récentes découvertes de la science et de la technique est appelé à révolutionner de fond en comble. En face des perspectives ouvertes par la prochaine apparition des avions quadriréacteurs et des navires à propulsion atomique il est permis de se dire que, dans quelques années, le monde ne sera plus qu'une ville immense à travers laquelle nous nous déplacerons sans difficultés pour le plus grand bien des relations internationales facilitées par une majeure compréhension. Voyons, en particulier, en ce qui concerne les relations occidentales...**

On peut dorénavant commencer à parler de tourisme « occidental ». En effet le nombre croissant de touristes américains venus visiter l'Europe a suscité à juste titre l'intérêt des compagnies de chemin de fer et des compagnies aériennes européennes, et provoquera dans un proche avenir une véritable révolution dans le domaine des transports.

Quelques chiffres donneront une idée de cette affluence touristique américaine: en 1955 482.000 voyageurs partent des Etats-Unis vers l'Europe; en 1956 ils sont 600.000; Le tourisme canadien, de son côté a augmenté durant la même période d'environ 10 %.

\* \* \*

Bien entendu ces chiffres tendront à s'accroître, et si les transports étaient plus rapides et plus économiques on imaginerait facilement que les déplacements se feraient en masse pour le plus grand bien de l'économie et de... l'entente occidentale. Or, en quelques années on peut aisément disposer de nombreux avions quadriréacteurs à large rayon d'action et de grands navires à propulsion atomique.

Dans le domaine des transports aériens la construction de quadriréacteurs en série a déjà été commencée par les grandes usines aéronautiques. Or si l'on

pense qu'un super-constellation peut transporter à l'heure actuelle 80 passagers à une vitesse de croisière de 500 km./h., tandis que le premier quadriréacteur de la P.A.A. a déjà transporté plus de 120 voyageurs à 965 km./h. on comprendra que les transports aériens au-dessus de l'Atlantique Nord peuvent être décuplés, et dans les plus brefs délais.

En outre les turboréacteurs demandent moins de maintenance que les moteurs à piston et on pourra donc intensifier l'utilisation du matériel au point de pouvoir effectuer un voyage d'aller retour U.S.A.-Europe par jour avec le même appareil.

Dans ces conditions, ayant à envisager des modifications des conditions du voyage, les compagnies aériennes prévoient:

— une augmentation des places et des passagers à bord de chaque appareil;

— réduction des heures de vol;

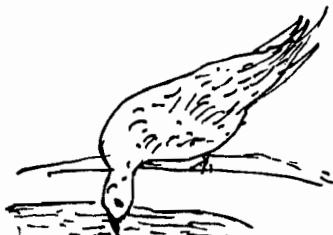
— probable diminution d'exigences superflues pour des voyages moins longs, telles que les distributions gratuites de boissons et aliments variés.

Augmentant le rendement, et diminuant leurs frais, les compagnies pourront alors instaurer une classe « économique », dont le tarif serait de 20% inférieur à celui de la classe « touriste », et qui leur permettrait de s'assurer en quelque sorte une clientèle de masse.

Dans le secteur des transports maritimes le transatlantique est appelé lui aussi à se moderniser. On estime que le premier transatlantique à propulsion nucléaire pourrait entrer en service en 1961; entre temps on étudie de nouveaux types de navires qui pourraient transporter de 6 à 9.000 passagers, et sur lesquels serait instauré le *self service*, entraînant évidemment une sensible réduction des frais et conséquemment des tarifs.

Or, devant ces perspectives qui promettent un développement considérable des échanges humains et des voyages entre l'Amérique et l'Europe, les Chemins de Fer vont être appelés eux aussi à opérer d'importantes réformes: à la clientèle qui bientôt traversera en foule l'Atlantique, il faudra offrir des billets de chemins de fer qui permettent de se déplacer facilement sur tout le continent européen, ou, du moins, de traverser sans encombre les treize pays d'Europe occidentale. Il ne faut pas oublier en effet que les Américains du Nord sont habitués à couvrir en chemin de fer d'énormes distances et qu'ils sont assez déconcertés, quand ils arrivent en Europe, par la fragmentation de nos réseaux et les incommodités qui en résultent.

A. G.



M. Enrico Mattei :

## PROBLEMES INTERNATIONAUX DU PETROLE

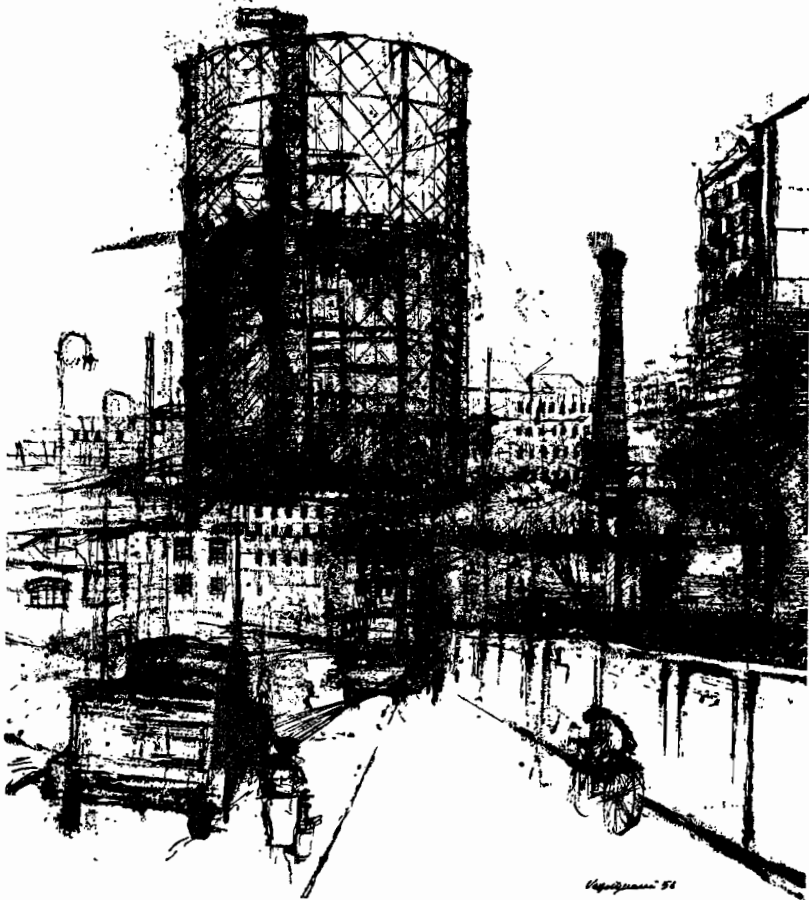
M. Enrico Mattei, président de l'ENI, a tenu le 8 janvier, à Rome, une conférence sur les problèmes internationaux du pétrole. Parmi les nombreuses personnalités qui assistaient à la manifestation organisée sous les auspices du Centre Italien pour la Réconciliation Internationale, signalons M. Folchi, sous secrétaire aux Affaires Etrangères, plusieurs ambassadeurs et attachés commerciaux, des parlementaires et des représentants des milieux économiques italiens.

### *Coopération occidentale dans le secteur des hydrocarbures*

L'orateur a dit tout d'abord que si l'Occident ne veut pas voir ses rapports économiques avec le bloc communiste se solder par un fort passif, il faut accroître le rythme de la production, surtout par rapport aux exigences des pays sous-développés. Or, dans l'économie moderne, le pétrole occupe une position de premier plan: il faut donc que la collaboration occidentale englobe le secteur des hydrocarbures.

### *Les transformations du marché*

Après avoir esquissé une histoire de l'industrie pétrolière au cours des cinquante dernières années, M. Mattei a fait observer que le marché pétrolier est en voie de transformation; en dehors des grandes sociétés pétrolières, des industriels s'affirment çà et là, cherchant à soustraire leurs Pays aux conséquences du système instauré par les colosses du pétrole; les Pays sous-développés, producteurs de pétrole, manifestent leur désir d'émancipation parfois sous forme violente et considèrent leur pétrole comme un moyen d'amélioration économique et social; enfin



Vespignani: L'usine à gaz

il ne faut pas oublier les progrès rapides de l'Union Soviétique et des Satellites dans la voie de la valorisation de leurs ressources en hydrocarbures et la probable apparition d'autres produits pétroliers sur le marché international.

### *Une solution englobant tous les intérêts*

En face d'une telle situation, M. Mattei se demande s'il ne serait pas opportun de chercher une « solution qui embrasse la généralité des intérêts ». « Mais — a ajouté l'orateur — tant que la vie internationale

sera caractérisée par les intérêts particuliers, tous les Pays, Italie comprise, doivent et peuvent s'adapter à cette situation en poursuivant leur propre avantage ».

En approchant de la conclusion M. Mattei s'est particulièrement intéressé aux Pays sous-développés producteurs de pétrole, et a affirmé qu'un plan multilatéral respectueux des intérêts des diverses parties en cause et regardant par conséquent la production, les prix et une équitable répartition des bénéfices, conciliant les situations existantes et celles qui pourront se créer à l'avenir,

# LA NOUVELLE EUROPE ECONOMIQUE

## L'union économique.

Les économies des six pays d'Europe qui depuis un demi siècle avaient appris à se renfermer de plus en plus jalousement sur elles-mêmes, viennent enfin de s'amalgamer.

C'est un événement dont on ne saurait mésestimer l'importance, car s'il est aisé de renverser une alliance diplomatique ou même militaire, il est ardu, pour ne pas dire impossible, de dénouer les liens multiples et souvent invisibles qui sont le fait d'une alliance — ou pour mieux dire d'une « union » économique.

Certes, on avance prudemment, il fallait épargner les intérêts des producteurs et des travailleurs des six pays, mais l'objectif final qui devrait être

((suite de la p. 4)

favoriserait l'évolution du Moyen Orient et améliorerait certainement les rapports de ces Pays avec l'Occident; surtout si à ce plan pouvait s'en ajouter un autre relatif au développement économique à long terme et en employant les diverses ressources financières des Pays intéressés.

Les projets de création d'une « Banque Arabe pour le développement » et d'un « marché commun entre les Pays de la Ligue Arabe » répondent précisément à l'objectif en question qui pourrait être également favorisé par une nouvelle organisation des aides à l'étranger et de l'assistance technique: on comprendra aisément quel rôle joueraient à ce propos les disponibilités financières.

En dehors de ces programmes de vaste envergure, une exigence immédiate se fait sentir: l'adaptation de l'industrie pétrolière aux conditions actuelles: d'abord en l'intégrant plus profondément dans la structure économique des Pays producteurs de pétrole, au besoin grâce à une révision des rapports entre ces Pays et les compagnies étrangères.

atteint dans quinze ans, par étapes graduelles, est déjà clairement visible: l'union économique amènera peu à peu l'élaboration d'une volonté politique commune.

## La liberté de l'argent.

Autre événement moins spectaculaire, mais l'une des garanties essentielles de la réussite du Marché Commun, la libre conversion des monnaies décidée par dix pays de l'Europe Occidentale: la France, la Grande Bretagne, la République fédérale Allemande, l'Italie, les pays du Benelux et les Etats Scandinaves. L'Accord monétaire européen qui prévoit la libre circulation des marchandises et des monnaies entre les pays cités, remplace l'Union Européenne des Paiements qui a fait son temps.

L'Union Européenne des Paiements a été fort utile. Toutefois elle présentait de graves inconvénients, en particulier quand il s'agissait de paiements à court terme, on quand il s'agissait d'obtenir un bon fonctionnement du système de comptes. Avec l'Union Européenne des Paiements, les monnaies demeureraient un instrument de « politique commerciale » utilisé pour corriger les effets d'une fausse politique monétaire, tout le système étant basé sur une conception erronée de la valeur et de la signification des rapports sains entre les devises.

L'Accord monétaire européen prévoit donc, de façon concrète, la constitution d'un fonds européen de 600 millions de dollars alimenté en partie par les capitaux de l'Union Européenne des Paiements, en partie par les apports des pays membres. Le Fonds européen accordera des crédits sur demande mais leur octroi pourra être assorti de conditions techniques et financières, ainsi que de certaines garanties. Ainsi le fonds européen et indirectement les pays créditeurs auront un droit de regard sur l'utilisation des crédits.

## LE MCE ET LE RESTE DU MONDE

*Une fois de plus les ministres des Six se sont consultés sur le régime provisoire des relations commerciales avec les Onze à la veille de la réunion des représentants permanents de l'O. E. C. E., qui s'est substituée au conseil prévu pour le 16 janvier au château de la Muette. Une fois de plus ils sont tombés d'accord sur la position à tenir face aux revendications des pays extérieurs au Marché commun. On saura bientôt si la ligne commune définie le 14 janvier résistera plus longtemps que la précédente, à mesure des discussions avec les « océans » qui n'appartiennent pas à la Communauté économique européenne. Elle est à peu près la même que celle qui avait été arrêtée le 3 décembre à Bruxelles, quelques jours après la rencontre du chancelier Adenauer et du général De Gaulle à Bad-Kreuznach. C'est toutefois après neuf heures de discussion que les Six sont parvenus à retrouver cette position, ébranlée le 15 décembre par les contre-propositions britanniques.*

\* \* \*

*Les Six se sont mis d'accord sur deux points:*

1) *La clause du traité de Rome selon laquelle des contingents globaux d'importations de chacun des pays du Marché commun doit s'élever au moins à 3% de la production nationale demeurera réservée aux Six. C'est à dire qu'il n'y aura pas « extension automatique » de cette clause aux Onze.*

2) *Des négociations bilatérales vont s'ouvrir dans le cadre de l'O.E.C.E. Les pays du Marché commun qui y participent tiendront leurs partenaires de la Communauté au courant des progrès de leurs pourparlers.*

(Le Monde)

## AU CONGRÈS DES FÉDÉRALISTES EUROPÉENS

# Progrès social et économique par l'Union

« L'unité de l'Europe est plus nécessaire que jamais pour la défense de la liberté et le progrès social et économique. Cette phrase constitue le thème même de la résolution générale qui a été adoptée le 10 janvier par les 500 participants au Congrès des fédéralistes européens de Wiesbaden. Au cours de ses travaux, le Congrès a recommandé, en tant que prochaine et

importante étape vers l'intégration européenne, la coordination et la fusion de toutes les communautés actuellement existantes en un seul et même lieu. Il a, en outre, suggéré le fusionnement du Conseil de l'Europe et de l'O.E.C.E. et une coordination de la politique étrangère des différents pays sous l'égide d'un conseil permanent des ministres. Le Congrès de Wiesba-

den s'est également prononcé en faveur d'une extension aux pays de l'O.E.C.E. et à la Grande-Bretagne de l'intégration commencée avec le Marché commun, ainsi que pour une politique européenne de solidarité économique avec les pays en cours de développement et pour une association Europe-Afrique sur un pied de complète égalité.

\* \* \*

**Le professeur Ugo PAPI**

**parle du MARCHÉ COMMUN**

Dans les premiers jours de janvier le Rotary Club s'est réuni à Rome et le professeur Ugo Papi, Recteur de l'Université de la Capitale a parlé sur le thème « Aspects économiques et sociaux du Marché Commun ».

L'éminent économiste qui avait été présenté par le Président du Rotary, professeur Virgilio Testa, a fait une claire synthèse des buts et des divers aspects du Marché Commun en insistant tout particulièrement sur le caractère humanitaire des exigences qui ont poussé les gouvernements européens à s'engager sur la voie de la collaboration.

Le professeur Papi a rappelé qu'il existe un grave déséquilibre entre les richesses de denrées alimentaires de certains Pays et la sous-alimentation dont souffrent certains peuples; il a également fait remarquer que les disponibilités alimentaires ont augmenté bien plus, relativement, dans les Pays riches que dans les Pays pauvres; et il a déclaré que ce déséquilibre ne peut être compensé par les dons ou les prêts des Pays riches en faveur des Pays pauvres. Par contre le remède existe et c'est la collaboration économique régionale (si l'on entend par régions de vastes étendues continentales) qui permettra de produire davantage pour en arriver à des échanges plus intenses.

Tel est justement le but du Marché Commun et tous nos efforts doivent tendre à favoriser l'intégration économique européenne.

La Communauté Européenne tire ses origines de l'CECE et comme cette organisation a donné de bons fruits on peut être certain que le MEC aura lui aussi de féconds résultats. Quant à la Zone de Libre Echange il est à souhaiter — a dit l'orateur — que certains Pays renoncent à une attitude trop rigide — comme l'Angleterre semble disposé à le faire — pour se conformer aux principes suivis par le MEC.

Ainsi peuvent se résumer les résultats obtenus par ce congrès de trois jours qui avait été organisé par l'Europa-Union, section allemande de l'Action des fédéralistes européens, sur le thème « Pour une communauté politique européenne » et qui s'est déroulé sous la présidence du professeur Hallstein, président de la commission de la Communauté économique européenne. Celui-ci, pour sa part, a déclaré que l'union européenne n'était pas l'oeuvre des diplomates, des gouvernements et des parlements, mais bien celle des peuples. Des hommes politiques influents de la presque totalité des pays européens ont reconnu, pendant ce congrès, l'urgence nécessaire d'une coopération en matière de politique étrangère. M. Robert Schuman, président du Parlement européen, a souligné la nécessité de supprimer parmi les Etats européens la méfiance dans le domaine de la politique étrangère. Il a exprimé ses remerciements au chancelier Adenauer pour les entretiens que ce dernier a eus avec le général de Gaulle et il a précisé à cet égard que ces conversations n'avaient pas été seulement un symbole, mais la confirmation d'une solide volonté de coopération.

Auteur d'un « **Projet de Pacte d'Union des Etats Européens** », M. Michel Debré est accusé d'antieuropéisme.

## EUROPEISMES

Dans le discours qu'il a prononcé pour exposer le programme de son gouvernement, M. Michel Debré, Président du Conseil, a dit :

« La cause de chacun est la cause de tous; la cause de l'ensemble est la cause de chacun; voilà en quoi doit se manifester l'Europe de demain, l'Europe des patries et de la liberté... »

« Il convient de préparer pour l'avenir de nos nations une consultation régulière et constante des chefs de gouvernement. C'est le chemin qui mène à la vraie solidarité, c'est le chemin qui mène à l'unité des grandes politiques ».

On a beaucoup parlé, récemment, de l'antieuropéisme de certains membres du gouvernement De Gaulle. Etait visé, en particulier, le président du conseil, M. Michel Debré.

Or, il y a huit ans, pour être exact, dans son n° 15 oct. 1er nov. 1950, le Bulletin Européen signalait une brochure de M. Michel Debré, alors sénateur de l'Indre et Loire, éditée chez Nagel dans la collection « *Ecrits politiques* » et intitulée « *Projet de pacte pour une union d'Etats Européens* ».

L'introduction était, déjà, révélatrice et vient a priori expliquer l'équivoque récente. Elle s'intitulait: « Europe, problème mal posé, problème mal résolu ». Et M. Michel Debré répondait textuellement à la question: l'Europe est-elle donc indéfinissable? :

« ... S'il n'existe pas d'Europe il existe des problèmes européens. S'il n'existe pas d'Europe il est peut-être utile de l'édifier... Il est vrai qu'il ajoutait: « L'Europe en tant que société isolée est folle... L'Europe atlantique est la seule concevable: elle écarte l'abstraction aussi bien que la confusion; elle oriente une politique: elle permet d'instituer un pouvoir... ». Ce pouvoir, qui, il faut le préciser, semblait indispensable à l'auteur car « on ne peut appeler gouvernement n'importe quelle réunion d'hommes éminents énonçant des principes de haute morale ou tentant par des déclarations solennelles d'orienter l'activité des hommes... ». Que le pouvoir, ajoutait-il plus loin, s'occupe d'alléger la misère des peuples eu-

ropéen « alors l'Europe cesse d'être un thème pour avocats et un mythe pour rêveurs... l'Europe aura l'appui populaire, Elle n'aura pas seulement une base légale, mais une base légitime ».

Et, pour finir, le projet de M. Michel Debré prévoyait la signature d'un Pacte — nous sommes en 1950 — par lequel les Etats Européens s'engageaient à constituer une *Union des Etats Européens*.

\* \* \*

Il n'est sans doute pas niable que M. Michel Debré, comme plusieurs des leaders de l'U.N.R., a combattu avec acharnement la politique européenne qu'incarnaient Robert Schuman, Guy Mollet ou René Pleven. Mais l'européisme ne s'identifie pas avec une seule méthode. Ajoutons qu'un certain pessimisme incline M. Debré à repousser tout espoir qui ne soit pas fondé sur des réalités concrètes. Il écrivait en effet en 1951 dans un article publié par le *Bulletin Européen* en novembre 1951 sous le titre « L'impossible dialogue »: à propos d'une utopique coexistence.

*La conversation risque d'être sans lendemain, et nous sommes amenés, une fois de plus, vers cette réalité tragique qui sera sans doute celle de notre siècle. Peut-être pourrions-nous éviter une troisième guerre mondiale, mais, à coup sûr, nous sommes incapables d'établir une paix au sens que le XIXe siècle donnait à ce mot. L'ambition de l'Occident est pour l'instant limitée à la sauvegarde d'une trêve, qui autorise certes un dialogue, mais*

*ne permet pas d'aboutir avant que les Etats-Unis et avec eux l'ensemble des puissances démocratiques aient satisfait à quelques obligations que l'on peut ainsi définir.*

*D'abord faire craindre à la puissance soviétique l'issue tragique d'une guerre générale; la force et surtout l'union de l'Occident doivent, à tout instant, se manifester.*

*Ensuite, maintenir dans l'ensemble du monde libre et même au delà, c'est-à-dire dans l'ensemble du monde libre qui se trouve hors de l'emprise soviétique, des conditions de vie et des règles politiques qui découragent les révoltes intérieures.*

*Enfin, savoir que le premier objectif d'une paix durable ne peut être le bouleversement du système russe à l'intérieur de la Russie, mais, que rien de durable ne pourra être construit tant que la plus grande part de l'Europe conquise n'aura pas retrouvé des conditions normales de vie.*

*Voilà sans doute qui n'est pas satisfaisant pour l'esprit. Lassés par les épreuves de cette première partie du XXème siècle, nous voudrions des satisfactions immédiates et sentir que le bonheur est à la portée de la main. Il n'en est rien. La fin du XXème siècle ne ressemblera en rien à la fin du XIXème. On croyait alors bâtir pour l'éternité. On doit savoir aujourd'hui que chaque jour, à condition qu'il ne soit pas marqué par un succès de l'adversaire, est un jour gagné — difficilement gagné, car l'adversaire tente de marquer sans cesse de nouveaux progrès.*

F. A. O.

## Réorganisation des services

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) annonce aujourd'hui un certain nombre de nominations, conformément au plan de réorganisation des services centraux approuvé par le Conseil à sa session de novembre dernier et qui doit entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1959.

Le remaniement prévoit la constitution par étapes de trois grands Départements — Economique — Technique — Relations Extérieures et affaires légales — dirigés chacun par un vice-directeur général.

Monsieur Marc Veillet-Lavallée, qui était Secrétaire-général, est nommé vice directeur général de la FAO à la tête du Département des relations extérieures et affaires légales. Né en 1901 à Mortagne/Gironde (France) M. M. Veillet-Lavallée est un fonctionnaire international de longue et riche expérience. Après avoir fait ses études en France (Droit, Lettres, Sciences Politiques) et aux Etats-Unis (diplômé de Trinity College, Durham, NC) c'est à la S.D.N. qu'il a d'abord fait carrière de 1927 à 1940. Après la guerre, il est nommé à Paris chef du Secrétariat des Conférences internationales au Ministère de l'Economie Nationale et c'est en cette qualité qu'il fait partie de la délégation française à la conférence de Québec (1945) où la FAO fut fondée. Il est entré à la FAO en 1946. Au sein de son nouveau Département M. Williams G. Casseres (Costa-Rica) dirigera les services de l'Information et des relations publiques et M. Duncan Wall (USA) celui des Publications.

En attendant la nomination d'un vice-Directeur général à la tête du Département Technique, M. T. E. Ritchio (USA) en assurera la bonne marche sous la supervision du Directeur général adjoint de la FAO. Au sein de ce département, M. R. Schckele (USA) est nommé directeur de la Division « Mise en valeur des Terres et des Eaux », M. J. G. Knoll (Allemagne) directeur de la Division « Production et protection Végétale »; M. K. V. L. Kesteven (Australie) directeur de la Division « Production et Santé Animale »; M. R. N. Henry (Royaume-Uni) directeur de la Division « Institutions et Services Ruraux »; des actuelles Divisions des Forêts (dirigée par M. M. Leloup, France) des Pêches (dirigée par M. D. B. Finn, Canada) et de la Nutrition (dirigée par le Dr. W. A. Aykryod, Royaume-Uni) devraient être rattachées à ce Département en 1960.

En attendant la nomination d'un vice-Directeur général à la tête du Département Economique, M. M. Ezekiel en assurera l'interim. Ce Département comprendra une division de l'« Analyse Economique » dirigée par M. P. G. H. Barter (Royaume-Uni), une Division des « Produits agricoles » dirigée par Mme. Gerda Blau (Royaume-Uni) et une Division des Statistiques dirigée par M. P. V. Sukhatme (Inde).

On relève également la nomination de M. A. H. Boerma comme Directeur du Programme et du Budget, service rattaché directement au Cabinet du Directeur général. Enfin M. F. Weisl (USA) continue d'assumer la direction de la Division de l'Administration et services financiers.

## L'O. I. T. étudie la Charte Sociale européenne

Du 1er au 13 décembre, une Conférence, réunie par l'Organisation Internationale du Travail, a rassemblé à Strasbourg les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour étudier une Charte sociale européenne qui doit être soumise aux ministres membres du Conseil de l'Europe. La Conférence a proposé que le projet de Charte contienne des clauses relatives au maintien du plein emploi, au respect du droit de grève et de la liberté d'association des travailleurs employés dans les services publics des Etats membres. Les autres points mentionnés dans ce projet de Charte portaient sur les règlements d'hygiène et les conditions d'emploi des femmes et des jeunes, ainsi que sur la sécurité sociale et l'inspection du travail. Aucune formule n'a été trouvée en définitive pour permettre à une association des travailleurs et des employeurs de vérifier l'application de la Charte. Il n'a pas non plus été possible de déterminer quelles seraient les clauses de cette Charte qui seraient obligatoirement applicables aux pays signataires. Ces questions sont laissées à la discrétion des ministres, avec l'espoir de les voir trouver un dénominateur commun à la politique sociale des Etats membres. La Confédération Internationale des Syndicats Libres était représentée à cette Conférence par Walter Schevenels, secrétaire général de l'Organisation Régionale Européenne de la C.I.S.L., Herman Patteet, du bureau de Genève de la C.I.S.L., et par L. Weber, de la centrale française Force Ouvrière.

## UNE INNOVATION HUMANITAIRE

## Solidarité thérapeutique en Europe

Le 1er janvier un nouvel accord du Conseil de l'Europe est entré en vigueur, concernant l'échange des substances thérapeutiques d'origine humaine en particulier le sang. L'accord s'applique immédiatement dans quatre pays: Belgique, Irlande, Norvège et Suède; dans sept

autres il est soumis à la ratification parlementaire tandis que les quatre pays membres restants du Conseil de l'Europe ne l'ont pas encore signé.

Le besoin de cet accord a été démontré clairement à plusieurs reprises pendant ces dernières années, par exemple au

moment des inondations aux Pays-Bas. A ce moment les autorités médicales néerlandaises qui voulaient soulager les victimes trouvèrent que la plupart des dons de sang, faits aux Pays-Bas par les pays étrangers, ne pouvaient être utilisés par suite des différences de terminologie (l'identification d'un produit sanguin était rendue impossible) et des critères variés employés dans la fabrication de ces produits.

\* \* \*

Le nouvel accord prévoit non seulement des critères uniformes pour la préparation de ces produits mais aussi pour leur conservation, leur emballage et leur expédition. Afin de surmonter les difficultés de terminologie des étiquettes uniformes seront fournies par le Conseil de l'Europe, portant imprimées en anglais et en français les indications nécessaires ainsi que les mots «Conseil de l'Europe». Le résultat pratique sera tel qu'un pays recevant un don de substances thérapeutiques d'un autre pays signataire pourra les utiliser immédiatement comme si elles avaient été préparées dans ses laboratoires nationaux.

\* \* \*

Les échanges qui sont l'objet de cet accord ne pourront donner lieu à aucun bénéfice. Les substances seront utilisées uniquement à des fins médicales. Elles ne seront remises qu'à des organismes désignés par les gouvernements intéressés. Aucun droit d'importation ne pourra être imposé à l'entrée de ces produits et les gouvernements s'engagent à en assurer la livraison rapide, par la voie la plus directe aux destinataires désignés.

## Un concours des Hautes Recherches

Dans le cadre de la réalisation du programme culturel du Conseil de l'Europe, un concours de Hautes Recherches Européennes vient d'être ouvert, dont l'objet est la rédaction d'un ouvrage sur un thème précis ayant trait à une question d'intérêt européen. Ce concours, ouvert tous les deux ans est placé sous les auspices du Conseil de l'Europe.

Le thème retenu pour 1960 est ci-dessous, respectivement en anglais, français, allemand, italien, néerlandais et espagnol:

«De l'influence de l'utilisation de l'énergie nucléaire sur le mode de vie en Europe».

Tout ouvrage présenté doit être du niveau scientifique le plus élevé, ne pas avoir été publié et représenter une contribution originale sur le thème donné. Il doit être rédigé dans une des langues suivantes: anglais, français, allemand, italien, néerlandais ou espagnol.

Les ouvrages présentés devront parvenir en six exemplaires dactylographiés au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France, avant le 31 décembre 1960.

Le montant du Prix est d'un million de francs français. Le Conseil de l'Europe assurera, en accord avec l'auteur, la publication de l'ouvrage couronné.

Le Prix sera attribué par un jury composé par le Secrétaire Général sur avis du Comité des Experts culturels du Conseil de l'Europe.

Tous renseignements complémentaires concernant ce concours peuvent être obtenus auprès du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

## J. De Roover, Vice-Président de l'A. J. P. B. E.

Notre éminent collaborateur M. Joseph de Roover, vient d'être appelé à remplir les fonctions de deuxième vice-président de l'Association des journalistes périodiques belges et étrangers de Bruxelles, tandis que M. Georges-Marie Matthijs s'est vu confier les fonctions de secrétaire général.

Toutes nos congratulations à M. Joseph de Roover dont l'infatigable activité et la compétence ne manqueront pas d'être utiles à la belle organisation belge.

# LA PAROLE DE PIE X

Comme on le sait, l'idée du droit naturel a été combattue par diverses doctrines, parfois même très différentes les unes des autres: le scepticisme, le relativisme historique, le matérialisme, le positivisme juridique. Toutes les objections soulevées par ces doctrines ont été toutefois largement et efficacement réfutées avec des arguments qu'il serait superflu de répéter.

Il convient plutôt d'observer que les défenseurs mêmes de cette idée l'ont soutenue par des méthodes variées et de bien des façons. Ce qui n'a rien d'étonnant, car aucun logicien n'a jamais nié qu'une même vérité puisse être présentée sous divers aspects. C'est ainsi que pour défendre une cause, n'importe quel avocat invoque en général pour soutenir sa thèse divers arguments tendant à une unique conclusion; et l'on sait qu'il manquerait même de prudence cet avocat qui, se fiant à un seul argument quand il en existe plusieurs, négligerait les autres, alors que l'expérience nous apprend que souvent les arguments les plus forts dans l'abstrait résultent, en pratique, les moins efficaces.

Même à propos du droit naturel la pluralité des démonstrations obtenues par des voies différentes ne doit pas être récusée, à condition — bien entendu — que l'objet de ces démonstrations soit substantiellement le même: à savoir la valeur absolue du droit dans sa pure idéalité, au-dessus des manifestations contingentes et variables de l'arbitraire humain, trop souvent, comme chacun sait, sujet à la passion et à l'erreur. Non pas donc, le droit naturel entendu dans son sens physique (comme il est arrivé parfois, en raison de l'ambiguïté du mot *nature*), en tant que pseudo-droit du plus fort ou en tant que simple fait; mais dans son sens propre d'exigence éthique absolument valide, fondée sur une loi supérieure au droit positif et pourtant fournie de tous les éléments essentiels de la juridicité.

Les méthodes suivies pour la défense du droit naturel peuvent se ramener en général à deux. L'une, que nous pourrions dire dogmatique, part de la foi en la divinité et conçoit le droit comme dicté et imposé par Dieu; l'autre, que nous pourrions appeler critique, part de l'examen analytique de la nature humaine. Mais il est évident que les deux méthodes ne s'excluent pas l'une l'autre, et que même elles s'intègrent et en définitive se rencontrent. En effet, les théologiens eux-mêmes, partant de l'idée suprême de Dieu, en arrivent aussi à considérer la nature humaine du fait qu'elle a justement été créée par Dieu. Rappelons, par

---

## La haute intelligence de Pie XII c le, pour la paix et pour l'union eur Celui du droit naturel, "roc inébranla

---

exemple, les paroles de saint Jean Chrysostome: «Cum naturam dico, Deum dico, ipse enim est naturae opifex». (*Hom.*, XXVI, 3). D'autre part, ceux-mêmes qui ont essayé de construire un système de droit naturel indépendamment de tout point de départ théologique n'en ont pas moins admis que du concept de nature on peut bien remonter à celui de Dieu. «Naturale jus» (écrivit par exemple Grotius) «quamquam ex principis homini internis profluit, Deo tamen ascribi merito potest, quia ut talia principia in nobis existent ipse voluit» (*De jure belli ac pacis*, Proleg., 12).

Ceux donc qui, non par négation présomptueuse ni manque de respect, mais uniquement par la conscience des limites de leurs capacités et compétences se sont maintenus dans le domaine de la recherche rigoureusement scientifique (on ne peut demander au juriste d'être aussi théologien, pas plus qu'on ne saurait imposer au physicien et au chimiste d'introduire des dogmes théologiques dans leurs recherches), n'en ont pas pour autant contredit aux suprêmes instances de la foi; et même, en se bornant à l'analyse de la nature humaine *ex solo rationis dictamine*, ils ont apporté à ces instances de la foi un appui bien souvent assez considérable.

Ceci est vrai en particulier pour cette école, dite du droit rationnel ou du *Vernunftrecht*, qui, continuant les travaux des tenants du droit naturel des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et en corrigeant quelques erreurs, fit un exposé systématique des droits essentiels de la personne humaine, ce qui constitua, comme on sait, la trace suivie par ces solennelles Déclarations des droits qui sont devenues désormais partie intégrante des statuts de tous les Etats civils, et par les tentatives effectuées en vue d'organiser une Société universelle des Etats.

En réalité, les élaborations théoriques de cette école se sont presque toujours développées substantiellement en harmonie avec les directives de la *philosophia perennis*, inspirée pour une si grande part du Christianisme. Cette concordance s'est manifestée surtout dans les conclusions, en dépit des différences de points de départ et de méthode.

EL VECCHIO

## XII ET LES JURISTES

qui fit tant pour la concorde universelle européenne, abordait tous les problèmes. Mais il ne devait pas le laisser insensible.

Mais ceux qui ont cherché à définir les principes universels du droit moyennant une analyse critique de la nature humaine ont été grandement réconfortés quand ils ont vu les résultats de leurs travaux sanctionnés par les paroles de Pie XII: qui a solennellement affirmé qu'au « roc inébranlable du droit naturel » devront s'appuyer — plutôt que sur le sable mouvant de l'arbitraire et de l'égoïsme — les normes du nouvel ordre du monde (*Enc. Summi Pontificatus* du 20 octobre 1939). Ce qui veut dire qu'il y a un droit éternel, comme une morale éternelle; l'un et l'autre aspects de la même vérité, expressions de la même loi, « sculptée dans les cœurs des hommes en caractères ineffaçables » (*Message radiophonique de Noël 1942*). C'est justement ce qu'enseignait saint Augustin: « Lex scripta in cordibus hominum quam ne ipsa quidem delet iniquitas ». (*Conf.*, II, 4; cfr. saint Thomas, *Summa theol.*, la 2ae, q. 94, art. VI); et la conscience de cette loi s'était déjà manifestée dans la Philosophie antique par la seule lumière de la raison. C'est ce que rappelait récemment, le P. Yves de la Brière, en se référant à cette attestation d'une « âme naturellement chrétienne », que nous offre l'Antigone de Sophocle (v. le vol. *Racisme et Christianisme*, Préf. de S. Em. le cardinal Baudrillart, 1939, p. 112-113).

Aux mesquines particularités qui altèrent les doctrines juridiques, surtout si l'on en fait des canons pseudo-scientifiques, et, en conséquence, les doctrines politiques, il faut, aujourd'hui plus que jamais opposer, en le développant, le principe de l'universalité du droit. Comme l'a fait justement le Pape Pie XII, il faut revendiquer « les inoubliables droits de l'homme », qui doivent être protégés « contre les attaques de tout pouvoir humain » (*Message cité*).

Un grand, plutôt un immense champ de travail s'ouvre ainsi devant nous, juristes et même non juristes: car tous les hommes sont soumis au droit et tous participent, bien qu'en diverses mesures, à sa vie, non seulement dans ses applications, mais aussi dans son élaboration et ses vicissitudes continuelles. Il n'est que trop vrai, comme le remarquait Pie XII, que « le

sentiment juridique d'aujourd'hui est souvent altéré et bouleversé par la proclamation et les méthodes d'un positivisme et d'un utilitarisme, liés au service de groupes, de classes et de mouvements dont les programmes tracent et déterminent la voie à la législation et à la pratique judiciaire ». Il faut, par conséquent, assainir la conscience juridique, qui doit s'étendre à toutes les couches de la population, par une nouvelle éducation morale et civile. La défense des valeurs éternelles de l'esprit est la suprême exigence de l'heure.

Mais l'œuvre de réintégration et de reconstruction des vérités méconnues est une tâche qui incombe surtout aux juristes. Ce sont eux — disons-le à regret — qui sont en majeure partie responsables de la crise terrible qui a bouleversé le monde. Ce sont eux, et en particulier les juristes « publicistes », qui, dans la grande majorité, ont éliminé de leurs doctrines les principes éternels et universels de ce qui est juste, énoncés de façon si lumineuse par le Christianisme et démontrés par la *philosophia perennis*, pour professer un relativisme agnostique qui ne regarde que la superficie du phénomène juridique et non son fondement. Ils ont fait consister le droit en un ordre d'un supérieur, autrement dit, d'un plus fort; ils ont identifié le succès et la raison, la souveraineté et l'arbitraire; ils ont divinisé l'Etat comme principe et fin du droit, supprimant toutes les limites à son pouvoir; ils ont introduit dans le concept du droit, par un préjugé dogmatique, la positivité, reniant ainsi son essence profonde, qui est l'idéalité. C'est pourquoi une grande partie des écoles modernes ont mis au ban la théorie du droit naturel, et ne l'ont pas même admis comme source d'intégration dans les cas de lacune de la loi positive. Et il ne s'agit pas d'une simple division du travail scientifique (qui pourrait encore se justifier comme telle, car nul n'a jamais songé à nier que le droit positif dût être étudié); mais bien d'une négation délibérée et explicite, aussi vaine que présomptueuse, de ce qui dépasse l'expérience sensible, à savoir de la sphère la plus haute de la vérité et de la réalité du droit.

*Instauratio facienda ab imis fundamentis*. Il convient de rétablir les principes, de les remettre en honneur comme ils le méritent, en corrigeant les funestes erreurs qui ont mis en péril non seulement la science mais la vie même des hommes. Les terribles épreuves que le monde a traversées dans les temps récents sont bien une expiation; et nul, peut-être, n'

est-il exempt de faute. La parole de Pie XII nous invite à un examen de conscience, que nous devons accomplir en toute humilité. Peut-être avons-nous trop pris garde aux choses éphémères, oubliant parfois les éternelles. Même l'amour de la patrie, porté au delà des justes limites par une passion exaspérée, peut induire, parfois, à transgresser la loi suprême de la fraternité humaine. Pourtant ce n'est qu'en respectant cette loi que la patrie pourra atteindre sa véritable grandeur, qui ne se mesure pas en superficie, mais au mètre de la liberté, de la conscience civile et de l'honneur. La mystique parole du saint Pèlerin: «Nulla mihi patria nisi Christus, nec nomen aliud quam Christianus» ne doit pas être entendue comme une absurde négation du lien naturel et légitime qui nous rattache à la patrie terrestre, mais comme une élévation de celle-ci vers le ciel, qui est la vraie patrie de l'âme.

La pensée et l'amour du Pape Pie XII allaient, jusque dans ses derniers messages, à tous les peuples et à tous les hommes: y compris ceux n'appartenant pas actuellement à l'Eglise Catholique. Dans cette universelle effusion se fait sentir de façon manifeste ce souffle de charité qui est l'esprit même du Christianisme, et qui ne peut pas ne pas trouver une intime correspondance dans toute âme droite et donc au moins «naturaliter christiana».

Contre le toxique délétère de la haine, émanation de Satan, se dresse, seule sauvegarde et seule certitude, la Charité, qui est Dieu lui-même (Jean, I Epist., 4, 16): sans laquelle rien ne subsiste et rien n'a de valeur (Paul, I Cor., 13). On a trop négligé, aussi dans le domaine juridique, ce principe fondamental, qui ne peut manquer d'avoir sa place et sa fonction dans toute doctrine et dans toute pratique du droit. Si, comme on le sait, l'avènement du Christianisme contribua efficacement à adoucir l'âpreté des antiques lois romaines, on peut attendre une bienfaisante influence, dans le même sens, du renouvellement de la ferveur spirituelle, que Pie XII invoquait et qui aidera, espérons-le à résoudre la crise actuelle. Contre «le positivisme juridique, qui attribue une illusoire majesté à l'émanation des lois purement humaines, et aplanit la voie à un détachement funeste de la loi morale»; contre les «conceptions juridiques qui s'étant éloignées de la voie royale de la vérité, avancent sur le terrain mouvant des postulats matérialistes», il y a l'«inéluçtable nécessité d'un retour à une conception spirituelle et éthique, sérieuse et profonde».

Ces hauts avertissements ne seront certes pas perdus. Les juristes devront avant tout reconnaître, plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, que le droit par lui-même ne suffit pas à régler les actions humaines, et qu'il faut donc accorder à la morale la place qui lui revient dans la vie sociale auprès du droit, ou mieux au sein même du droit, place qui ne lui a été que trop souvent refusée. Ils devront aussi

devenir plus conscients du devoir qui leur incombe de promouvoir des réformes méditées, chaque fois que les lois en vigueur ne répondent pas à l'idéal éthique; car leur tâche n'est pas tant d'enregistrer passivement les édits des législateurs, que de les examiner critique-ment pour donner lumière et impulsion aux progrès de la justice.

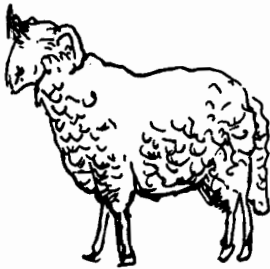
Si à remplir cet office sont appelés surtout ceux qui traitent de la Jurisprudence dans l'universel, une fonction analogue revient aussi dans une certaine mesure à ceux qui étudient les diverses branches du droit, bien que leurs travaux concernent en premier lieu le *jus conditum*; car, de cette même étude, émergent des exigences et des indications relatives au *jus condendum*, qu'il faut recueillir et mettre en relief, au besoin à des moments distincts. En vérité le juriste (qui comme tel ne peut ne pas être aussi philosophe) est une chose, et le robin en est une autre. Une sensibilité éthique plus profonde et plus attentive sera du reste de grand avantage aussi dans l'interprétation et l'application du droit en vigueur, en amenant le juriconsulte et le juge à respecter, non point tant la lettre qui tue, que l'esprit qui vivifie (Paul, II Cor., 3, 6). A n'importe quel sujet il faudra tenir compte de la raison essentielle de tout droit, à savoir la dignité inviolable de la personne humaine, sa conservation et son développement. Quand les lois positives s'écartent de ce principe, il conviendra de rechercher si la déviation ne serait pas par hasard uniquement apparente, et s'efforcer de retrouver par un patient effort, l'élément de vérité qui, même s'il n'est que latent et mal formulé, peut difficilement manquer entièrement, et qui seul constitue, dans son sens le plus haut, le droit. «Non enim jura dicenda sunt putanda iniqua hominum constituta» (Saint Augustin, *De civitate Dei*, XIX, 21; cfr. *De libero arbitrio*, I, 5). Ainsi saint Thomas enseignait: «Omnis lex humanitus posita in tantum habet de ratione legis, in quantum a lege naturae derivatur. Si vero in aliquo a lege naturali discordet, jam non erit lex, sed legis corruptio» (*Summa Theol.*, la 2ae, q. 95, art. II). On peut bien remarquer, à ce propos, que la juridicité formelle appartient aussi aux lois injustes; mais avec ces sentences on a voulu, en substance, faire ressortir ce plus haut critère idéal auquel les lois positives sont, comme tout autre fait de l'homme, subordonnées.

Reconnaître que le droit positif est un reflet, trop souvent imparfait, du droit naturel, et sentir la présence spirituelle continue et dominante de ce dernier, ce n'est pas seulement rendre hommage à la vérité, parce que même dans cette matière le relatif postule l'absolu, et l'idéal de la justice, en tant qu'absolu, est logiquement au-dessus du fait empirique du législateur; mais cela veut dire encore s'assurer un précieux moyen d'orientation et un instrument de travail des plus efficaces: de ce «perpétuel travail» qui est justement l'oeuvre

de la Jurisprudence. Quel progrès et quel élan seraient en vérité possibles dans le domaine du droit, si les normes positives rencontraient seulement un acquiescement passif, et si l'on pouvait assouvir en elles cette «soif de justice» (Matthieu, V, 6) qui est, au contraire, une aspiration perpétuelle de l'âme? Et comme on donnerait une direction et un but au progrès juridique, s'il ne nous était pas possible de découvrir, au delà des changeantes impositions, un critère supérieur et fondé sur la nature?

En vérité, la raison juridique naturelle, innée dans la conscience humaine, ne s'épuise pas dans la donnée historique, et elle est elle-même source perpétuelle d'histoire c'est-à-dire de droit positif: comme on le voit surtout aux époques de bouleversements et de crises, mais aussi dans la commune expérience judiciaire, en particulier en face du silence ou de l'insuffisance de la loi. Et cette fonction nécessaire ne pourra certes pas être abolie par une formule moins heureuse, introduite dans quelque code sous l'influence du positivisme prédominant.

La révision des doctrines et des institutions, selon les idées de justice et de charité, est particulièrement nécessaire et urgente dans les branches du droit public, aussi bien à l'égard des relations intérieures que des relations internationales. La parole de Pie XII confirme ce que l'on avait déjà observé au sujet de la connexion entre ces deux ordres. Kant, par exemple, mirant à l'idéal de la paix perpétuelle, avait posé comme première condition de son instauration que «la constitution



civile dans chaque Etat doit être républicaine» (*Zum ewigen Frieden, Erster Definitivartikel*); et il voulait indiquer par là non pas une forme particulière de gouvernement, mais bien la constitution légitime, fondée sur la liberté et sur l'égalité des citoyens. Comment serait effectivement possible une collaboration internationale tranquille et ordonnée, tendue vers les fins communes au genre humain, si les diverses nations étaient troublées et divisées par des désordres intérieurs, s'il y régnait l'oppression et l'arbitraire et si les droits essentiels de la personne y étaient en quelque manière minimisés ou méconnus? Comment la pensée qui tend naturellement à l'universel en art, en science, en philosophie, en religion, pourrait-elle se répandre hors des frontières

des différents Etats, si elle était étouffée ou entravée à l'intérieur de ces Etats?

Ardu, certes, est le problème qui consiste à concilier dans une structure politique concrète, la liberté de l'individu et l'autorité de l'Etat; et, si on le traite en détail, on ne pourra faire abstraction des circonstances de temps et de lieu, des traditions et du tempérament particulier à chaque peuple. Mais au delà des particularités contingentes, il y a les postulats éternels de la raison, et ce n'est pas en vain qu'au cours d'un travail millénaire les a affrontés une phalange d'esprits d'élite qui, spéculant sur l'idée de justice, plus splendide qu'aucune étoile, selon l'image aristotélique, sont parvenus à déterminer au moins les lignes fondamentales et universellement valides pour la solution de ce problème. Et si leur doctrine, c'est-à-dire la philosophie véritable et non feinte, avait été mieux écoutée, en particulier par ceux qui élaborent le droit positif, et par ceux qui gouvernent les peuples, l'histoire humaine ne serait pas aussi pleine qu'elle l'est de larmes et de sang. Ici encore l'on voit, hélas, que bien souvent, par ignorance et par orgueil, les hommes ont voulu les ténèbres plutôt que la lumière.

Là où manque l'amour le savoir a peu de valeur. Il ne suffit pas de connaître la vérité: il faut la vouloir. Au delà de la science, au delà de la philosophie, il faut la charité. Les constructions scientifiques sont stériles, et parfois maléfiques, si elles ne sont pas soutenues et guidées par la conscience des valeurs suprêmes auxquelles toute la vie et donc aussi l'oeuvre du savant doit servir. Ainsi l'activité du juriste n'est plus qu'une vaine logomachie ou un jeu futile d'idées, si, ne tenant compte que d'un technicisme extrinsèque, aussi habile soit-il, elle perd de vue la fin essentielle qui lui est assignée: *la réalisation du Bien dans la forme du droit*. Ce n'est que dans la mesure où il reste fidèle à cette mission, que le juriste se revêt de ce caractère presque sacré qui est sa plus belle couronne et qui fut déjà entrevu par les païens eux-mêmes: «*Cujus merito quis non sacerdotes appellat*»... (*Dig, I, I, 1*). Même les plus doctes constructions juridiques doivent donc être recréées en tout ou en partie, dès qu'elles se montrent inadéquates à cette fin où le droit se rencontre réellement avec la morale et se sublimise avec elle. Ce qui vaut pour le droit interne comme pour le droit international, pour le droit civil comme pour le droit pénal: dans lequel s'ouvre aussi à l'esprit de charité un vaste champ d'action réformatrice, en raison de toutes les erreurs et horreurs qui l'offusquent encore.

Répétons-le: immense est le travail qui se présente comme un devoir aux juristes de notre génération et des générations à venir. Mais si la route est longue et difficile, le but est certain: car la justice est un aspect et une catégorie de l'esprit, et l'esprit ne peut pas périr.

## EN EUROPE

**Les problèmes de l'ENSEIGNEMENT...**

De quelques nature qu'ils soient, tous les problèmes qui se présentent à l'examen des sociétés civilisées ne peuvent être affrontés et résolus désormais que sur le plan international.

Plus complexes, toutefois, se présentent les problèmes de l'enseignement qui doivent tenir compte des traditions culturelles, de la langue, du tempérament national, des habitudes de vie etc... D'autre part ils ont une importance primordiale puisque l'enseignement forme les hommes de demain. Et nous sommes encore loin d'une culture universelle dont les idéaux et les formes d'expression seraient partout les mêmes.

Mais tout nous incite à sortir du cadre étroit de nos programmes scolaires qui nous font trop souvent oublier le reste du monde. Déjà la culture scientifique a résolu pour son propre compte cette question épineuse : là, les méthodes et les solutions n'ont qu'une vérité.

S'il est impossible d'en arriver là en ce qui concerne les lettres, tâchons du moins d'élargir leurs cadres jusqu'aux limites que l'histoire d'ailleurs nous indique et que nous avons trop souvent ignorées ; dans ces domaines les échanges en Europe ont été incessants. Efforçons-nous d'unifier des programmes qui puisent, sur notre continent, aux mêmes sources.

le encore aujourd'hui « docteur en philosophie ». On peut objecter que c'est là un résidu de la mentalité médiévale, époque où l'on ne distinguait pas encore très nettement ce qui pouvait séparer les « sciences de la nature » des « sciences de l'esprit ». Pourtant, en remontant plus loin encore, on voit que chez les Grecs tout médecin était aussi philosophe.

Les progrès considérables des branches scientifiques proprement dites, alors que l'étude des lettres restait sensiblement la même ont aveuglé les esprits. On a commencé à faire une distinction très nette entre les élèves « doués » pour les sciences et les élèves « doués » pour les lettres. Distinction artificielle s'il en fut, car un élève « doué » peut avoir des préférences, (du reste fugaces et souvent éphémères) mais ses dons le servent également dans toutes les branches du savoir. Tout au plus pourra-t-on admettre qu'un esprit brouillon et fantaisiste peut avoir plus de chances de « s'en tirer » dans l'étude des « sciences » qui, pour n'être pas exactes, n'en courent pas, de la part de qui doit apprécier le travail, des jugements aussi rigoureux.

\*\*\*

Or en Allemagne où tout savoir est l'objet d'un profond respect, les « scientifiques » gardent les plus étroits contacts avec les « littéraires ». Dans les universités techniques on a créé des chaires de philosophie, d'histoire, de littérature. L'idéal auquel spontanément on en appelle est le « studium generale » du moyen âge.

Si les pays latins cessaient de nourrir une sorte d'idolâtrie à l'égard de l'antiquité — à laquelle ils ne peuvent évidem-

**Pour une Université européenne**

On ne se contente pas de parler de la création d'une Université Européenne: le projet est à l'étude d'un Comité ad hoc présidé par le professeur Medi, vice-président de la Commission de l'Euratom.

En octobre dernier ce Comité s'était réuni pour examiner deux propositions: l'une concernant la création d'un enseignement limité au secteur nucléaire, l'autre la création d'un établissement universitaire englobant une vaste gamme de matières d'enseignement.

Les représentants italiens, allemands et luxembourgeois avaient mis au point un projet de « grande université ». La France par contre s'était opposée à ce projet.

L'un des grands écueils contre lequel buttent dès l'abord tous les partisans d'une réforme de l'enseignement ou de la création d'établissements d'enseignement européen est sans nul doute le fossé qui paraît s'être creusé entre la culture et les techniques.

Il conviendrait peut-être à ce propos de tenir compte de la façon dont ce problème est envisagé en Allemagne, où l'on semble ignorer l'abîme qui effraie, dans les pays latins en particulier, les tenants de la culture « classique et littéraire » et ceux de la culture scientifique.

En Allemagne, fait significatif, un jeune « scientifique » qui vient de soutenir sa thèse de physique ou de chimie s'intitu-

## ... et des **LETTRES**

### Naissance d'une Communauté européenne des écrivains ...

*Le premier Congrès International des Ecrivains (qui vient de se tenir à Naples et a réuni les représentants de dix huit pays européens, y compris la Hongrie, la Bulgarie et l'URSS) a décidé la création d'une Communauté Européenne, dont le but sera de faciliter une collaboration entre écrivains européens - notamment sur les problèmes d'ordre professionnel. Ceci, sans distinction idéologique ou politique. Le Congrès a émis le voeu que soit facilitée la libre circulation des oeuvres littéraires et a affirmé la solidarité morale et culturelle de l'Europe. (AE)*

### ... et d'une Coopérative d'Édition européenne.

*Huit maisons d'édition européennes viennent de constituer une coopérative qui, sous le nom d'EDITEUROPA publiera en huit langues des ouvrages susceptibles de promouvoir l'idée européenne. Ces maisons sont: Plon de Paris; Mondadori, de Milan; Meulenhoff, d'Amsterdam; Natur och Kultur, de Stockholm; Weidenfeld & Nicolson, de Londres; Ullstein, de Berlin et Francfort; Guimaraes, de Lisbonne, et enfin Aguado, de Madrid.*

(suite de la p. 14)

maine avoir recours dans le domaine, non des sciences, peut-être, mais des techniques — ils résoudreaient sans doute plus facilement des problèmes devant lesquels ils semblent condamnés à l'impuissance. Il faudrait aussi renoncer à bien des préjugés nationaux, abandonner des habitudes et des fétichismes. Nos cultures européennes, différenciées et divisées ont donné d'étincelants résultats: n'oublions pas cependant qu'elles ont puisé sans compter à une source unique, l'antiquité et que le grand élan leur fut donné au moyen âge, une époque où les universités de France, d'Italie ou d'Allemagne étaient fréquentées par des étudiants de tous les pays. Aux XVIIIe, aux XIXe, siècles, chaque pays d'Europe a recueilli les fruits de cet enseignement. Mais où aura lieu la moisson de demain?

A. G.

## A ROME

### Un cours pour les Enseignants.

Organisé par la SIOI (Société Italienne pour l'organisation internationale) et l'Association de presse de l'AEDE (Association Européenne des Enseignants), en collaboration avec le Bureau de Presse en Italie des trois Communautés Européennes, s'est ouvert le 12 janvier au petit Palais de Venise, Via San Marco, un cours sur les problèmes de la coopération européenne dans l'enseignement. Ce cours qui s'achèvera le 2 février est destiné aux personnels enseignants des établissements secondaire et est le com-

plément du VIIIe Cours sur l'organisation internationale et sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui se déroula à Rome du 19 novembre au 18 décembre dernier, toujours à l'adresse des professeurs d'enseignement secondaire.

Le programme prévoit dix leçons dont cinq de caractère culturel et pédagogique et cinq concernant les formes concrètes de coopération économique.

Les auditeurs qui auront suivi au moins six leçons recevront un diplôme et leurs noms seront signalés au Ministère de l'Instruction Publique. On envisage en outre la possibilité d'attribuer deux bourses d'études pour voyages et séjours (7 ou 10 jours) à Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg, sièges des principales organisations européennes.

Voici le calendrier des conférences:

14 janvier: «Développement historique de la coopération européenne» par M. Umberto Gori;

19 janvier: «Signification de la culture européenne et les aspects qui la distinguent» par le professeur Enzo Petrini;

20 janvier: «L'École des peuples européens en fonction de l'Unité européenne» par Mme Ada Pia Caruso;

21 et 23 janvier: «La Communauté européenne Charbon-Acier et l'Euratom» et «Leurs buts et leurs fonctions» par M. Renato Giordano;

28 janvier: «Aperçus sur d'autres organisations européennes de coopération économique» par M. Franco A. Casadio;

30 janvier: «Les organismes de coopération européenne» par M. Gerolamo Nisio.

Plus particulièrement consacrées aux problèmes éducatifs les deux conférences de M. Franco Bonacina: le 26 janvier sur «Le rapprochement de l'école italienne à la dynamique économique-sociale européenne» et le 2 février sur les «Thèmes pédagogiques et didactiques pour une éducation européenne».

# Le dernier épouvantail soviétique

**C'est, peut-être, le plus menaçant par son caractère immédiat, circonscrit, parce qu'il touche une plaie béante au coeur de l'Europe et parce qu'il éveille dans le coeur d'une peuple de 70 millions d'habitants, partagé en deux, une cuisante douleur.**

*L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe siégeant à Strasbourg du 19 au 22 janvier a inscrit la discussion du problème de Berlin à son ordre du jour.*

*MM. Heinrich von Brentano, ministre des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Willy Brandt, premier bourgmestre de Berlin, devaient prendre part au débat.*

*tion. Enfin, l'Allemagne ne devrait adhérer à aucune alliance dont l'URSS ne ferait pas partie.*

\* \* \*

Le problème de Berlin est donc des plus graves: les propositions soviétiques tendent ouvertement à désagréger l'O. T. A. N., à anéantir le processus d'unification européenne.

Peut-être ne s'agit-il, une fois de plus, que d'un épouvantail. Mais quel dangereux épouvantail que celui qui agite, habilement, aux yeux d'un peuple divisé le mirage d'une réunification et qui se dresse sur une frontière si proche et périlleuse, en prenant pour emblématique enjeu une de nos plus grandes capitales européennes.

Entre l'Est et l'Ouest, ces derniers mois, l'échange de notes a été incessant à ce propos. Au début de janvier la dernière note soviétique proposait l'ouverture d'une conférence sur l'Allemagne et la conclusion d'un Traité de Paix soit avec les deux parties de l'Allemagne, soit avec une «confédération». De mêmes que les notes qui l'ont précédé, mais avec plus d'acuité, celle-ci reprend avec l'acharnement tenace qui est le caractère distinctif de la diplomatie russe, toutes les propositions déjà avancées à partir de 1954 et que les Puissances Occidentales avaient déclarées inacceptables.

\* \* \*

A cette «conférence de paix» devraient participer 29 pays. Le traité de paix qui serait discuté prévoit notamment la neutralité militaire de l'Allemagne, le retrait de toutes les forces étrangères, l'abandon de tous les territoires au delà de la frontière Oder-Neisse, l'interdiction des armes atomiques, des fusées, de l'aviation de bombardement et de l'arme sous-marine, l'isolement de Berlin «ville libre» jusqu'au moment de la... réunifica-

*Dans le domaine très étendu des «Sciences Sociales» — qui va de la sociologie à l'étude des droits de l'homme, qui ouvre l'étude de la société humaine sous une foule d'aspects répartis en diverses disciplines, la Conférence générale de l'Unesco vient de se livrer, durant sa dixième session, à l'examen d'un ensemble d'activités précis et bien équilibré.*

Si, d'une part, les moyens financiers mis à la disposition du Département des Sciences Sociales ont été augmentés, surtout pour les années 1959-1960 sera de \$ 2.035.932 contre \$ 1.873.196 pour les deux années précédentes, — le nombre des projets a été réduit afin d'éviter la dispersion des activités et d'effectuer une concentration que demandent de plus en plus les Etats membres de l'Organisation lors de leurs réunions biennales.

Pris dans son ensemble, le programme de l'Unesco pour les sciences sociales a deux aspects essentiels: il s'efforce d'une part de répondre au principal pro-

blème qui se pose aux Etats membres: la pénurie de spécialistes qualifiés; sous ce rapport, il concerne donc l'enseignement et la formation des chercheurs. D'autre part, il doit tenir compte de plus en plus des graves problèmes sociaux que posent aujourd'hui l'industrialisation et les progrès techniques.

Parmi les applications des sciences sociales, on a mis l'accent sur ce second point, dans le programme de 1959-1960, et une somme de \$ 75.000 a été ajoutée aux crédits prévus pour le projet relatif aux aspects sociaux de l'industrialisation. Il a également été indiqué aux délégués à la 10ème session de la Conférence générale que l'on pourrait envisager ultérieurement d'entreprendre dans ce domaine la mise en oeuvre d'un projet majeur. Il importe en effet de tirer parti de toutes les ressources qu'offrent les sciences sociales pour résoudre les problèmes qu'entraînent l'urbanisation, l'industrialisation et le progrès technique — sans ou-

## L'UNESCO ET LES SCIENCES SOCIALES EN 1959-1960

blier, dans des études à venir, les conséquences de l'emploi pacifique de l'énergie atomique — et l'équilibre entre développement social et développement économique.

L'enseignement et la recherche en matière de sciences sociales occupent aussi une grande place dans le programme de l'Unesco. Il est nécessaire d'améliorer la formation des chercheurs. En conséquence, l'effort portera, en 1959-1960, sur l'enseignement des sciences sociales aux non-spécialistes du degré pré-universitaire, et sur l'étude internationale au degré supérieur des problèmes de théorie et de méthodologie.

Institution mondiale, qui doit souvent procéder par étapes dans des secteurs précis, l'Unesco a tenu compte cette fois encore dans son programme biennal des centres qu'elle a créés avec la collaboration des Etats membres. Elle continuera à soutenir le Centre de recherches sur les aspects sociaux de l'industrialisation, en Asie méridionale, de Calcutta, et participera au fonctionnement du Centre latino-américain de recherche sur les aspects sociaux et culturels de l'industrialisation de Rio de Janeiro et de la Faculté latino-américaine de sciences sociales de Santiago de Chili.

Une réunion interdisciplinaire de spécialistes des sciences sociales a eu lieu à Prague cet automne pour préparer l'étude du développement de la compréhension internationale et de la coopération pacifique. Cette étude va être entreprise; elle comportera surtout les recherches sur les moyens et les méthodes de la coopération pacifique entre les nations.

Une partie importante du travail accompli par le Département des Sciences Sociales porte sur la documentation, la publication d'ouvrages scientifiques, l'élaboration de statistiques. Ainsi continueront à paraître l'important Bulletin International des Sciences Sociales (trimestriel), les Rapports et Documents de Sciences Sociales, les bibliographies internationales portant sur la sociologie, la science politique, les sciences économiques et l'anthropolo-

24 JANVIER 1959 - 24 JANVIER 1959

## Le centenaire de l'Etat Roumain moderne

Message du Professeur Giorgio del Vecchio ancien recteur de l'Université de Rome à l'Institut Universitaire Roumain Charles Ier de Paris

On célèbre aujourd'hui à propos le centenaire de la formation de l'Etat roumain moderne, qui tira son inspiration historique de la conscience toujours vive de l'origine romaine de la nation. C'est une belle et significative coïncidence qu'en même temps, et pour la même raison, se soit aussi formé l'Etat moderne italien. Aucun peuple, mieux que le peuple italien ne peut s'associer, avec plus de ferveur et d'enthousiasme, à cette célébration solennelle. La Roumanie a toujours été, même avant de devenir un Etat autonome, un phare authentique et lumineux de la latinité dans l'Orient européen; un phare qui peut subir, du fait de la violence étrangère, une éclipse temporaire, mais qui ne s'éteindra jamais. Je me souviens d'avoir entendu le grand historien roumain Nicolas Jorga, qui fut l'un des esprits les plus puissants de l'Europe moderne, énoncer cette maxime simple et vraie: « Les années ne peuvent effacer les millénaires » Que cette pensée soit notre réconfort.

Nous croyons fermement que la glorieuse Roumanie renâtra dans la lumière de la justice et de la liberté. C'est le souhait fraternel que nous adressons aux Roumains et à leurs amis de Rome, là où se dresse toujours, inébranlable, la colonne dédiée à Trajan qui, de l'Espagne Italica où il était né, porta jusqu'à l'embouchure du Danube l'empreinte indélébile de la civilisation latine.

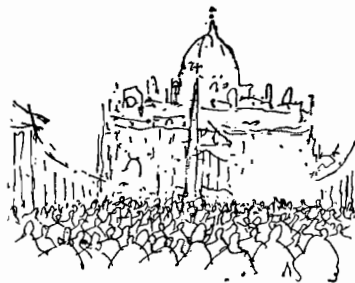
GIORGIO DEL VECCHIO

gie. Quant aux statistiques, il est bon de signaler que les Etats membres ont approuvé finalement un projet de recommandation sur la normalisation internationale des statistiques de l'éducation.

La collaboration établie par l'Unesco avec les organisations

internationales a, elle aussi, une portée considérable sur les sciences sociales. L'aide que l'organisation a apportée à des organisations comme le Conseil International des Sciences Sociales et aux organisations non-gouvernementales qui s'occupent de la science politique, de sciences économiques ou juridiques, de psychologie, demeure un élément important du programme de l'Unesco pour 1959-1960.

Enfin, par leur diversité même et par leurs aspects essentiellement humains, les sciences sociales sont nécessairement mêlées de multiples façons à la réalisation des trois projets majeurs de l'Unesco: Terres arides, Education primaire en Amérique Latine et Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.



(Dessin de Dragulesco)

# Pour l'Europe ...

# ... des Missiles

## **Au service de la civilisation européenne.**

L'écrivain et publiciste Danois, C. J. Sonning, vient de fonder un prix annuel de cent mille couronnes danoises, destiné à récompenser un homme ou une femme ayant accompli une oeuvre méritoire au service de la civilisation européenne. Ce prix sera attribué par l'Université de Copenhague, et remis chaque année au récipiendaire à la date anniversaire du donateur, le 19 avril. (AE)

## **Vers un label**

### **« Qualité Europe »,**

L'Association Belge « Qualité contrôle » (qui devient désormais « Qualité Belgique ») et « Qualité France » viennent de signer un accord pour coordonner leur action et apporter aux consommateurs belges et français des informations et des garanties sur la qualité des objets vendus dans ces deux pays. Cet accord s'inscrit dans le cadre du Marché Commun, où chaque association nationale deviendra, sur son territoire, le garant des produits des autres associations signataires - pour le plus grand bien des consommateurs. (AE)

## **Un Institut de la communauté européenne.**

La Fondation Ford vient d'accorder un don de 500.000 dollars pour la création d'un Institut de la Communauté Européenne. Celui-ci sera établi (provisoirement) à Paris et à Bruxelles, et comptera parmi ses membres MM. Louis Armand, Paul Finet et Walter Hallstein. La fondation aura pour but d'encourager les recherches dans

Un programme pour la production des missiles en Europe sera incessamment mis au point a déclaré le sous-secrétaire à la Défense des Etats-Unis M. Quarles qui est venu en Europe pour fixer avec les gouvernements occidentaux les derniers points de détail.

M. Querles qui a passé quelques jours à La Haye au début de janvier pour se rendre ensuite à Copenhague, a expliqué que la réalisation de ce programme comprendra deux phases distinctes: dans la première les Etats-Unis fourniront directement à leurs alliés des armes téléguidées. La prochaine arrivée de missiles en Grande Bretagne, en Allemagne de l'Ouest et en Italie montre que cette première phase est déjà en acte.

La seconde phase prévoit le développement des armes télécmandées dans les Pays européens avec la collaboration technique et financière des Etats-Unis. Plus tard devrait être entrepris un programme de production européenne de missiles. Entre les Pays européens intéressés: Grande Bretagne, France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Danemark, Hollande, Norvège et Espagne seraient à ce propos conclus des accords bilatéraux dans le cadre de l'OTAN.

les universités européennes et d'accorder des bourses aux techniciens du Marché Commun, de la CECA et de l'Euratom. (AE)

## **Un Institut européen d'Administration des Affaires**

Dans la perspective du Marché Commun et de l'extension du Libre-échange, la Chambre de Commerce de Paris vient d'annoncer l'ouverture en septembre 1959 d'un Institut Européen d'Administration des Affaires. Cet institut sera ouvert à des licenciés de toutes disciplines, des diplômés de grandes écoles scientifiques, voire de brillants autodidactes, qui désirent s'initier d'une manière concrète aux problèmes de la vente, de la distribution, du financement, des relations humaines sur le plan européen. Les études dureront un an. Les inscriptions sont reçues dès maintenant 27, avenue Friedland, Paris 8e. (AE)

## **Pour un passeport européen**

La délégation autrichienne au Conseil de l'Europe, vient de proposer la création d'un « passeport de la jeunesse européenne » et d'une « carte de jeunesse », destinés à faciliter les voyages, les échanges culturels, les visites des musées et des lieux culturels, aux jeunes voyageurs européens. (AE)



# I N T I M I T É S . . .

Presque en même temps les journaux ont parlé de trois événements, savoureux chacun de son point de vue particulier.

Ce fut d'abord la célébration du 84<sup>e</sup> anniversaire de Sir Winston Churchill qui, avec son habituelle jeunesse de caractère, a coupé le gigantesque gâteau à deux étages, entouré de l'affection de ses fils et neveux. Qu'il nous soit permis de ne pas nous laisser impressionner outre mesure par cet événement mondain, mais de ressentir une vive et profonde émotion à l'idée que le Chancelier Adenauer a fêté lui aussi son anniversaire, le 83<sup>ème</sup>.

Parmi les nombreux messages de sympathie adressés à Sir Winston, manquaient ceux des Européens placés, grâce à lui, sous le joug soviétique. C'est lui-même qui l'avoue tout simplement dans ses mémoires: à Yalta, en tête à tête avec le feu collègue Staline (divinisé lui aussi par ses compatriotes jusqu'au jours des terrestres adieux), il a offert au «génial», entre deux verres de pure vodka, le droit exclusif de disposer de la vie et surtout de la mort de 125.000.000 d'êtres humains, confinés au delà du «Rideau de Fer» expression churchillienne). Ce sont les malheureux qui ayant eu foi en la parole du Premier britannique et de Roosevelt, avaient combattu à côté des Alliés pour leur triomphe final contre Hitler, réduisant de presque un an la durée d'une épouvantable guerre. (On sait qu'il ne manquait à Hitler que quelques mois pour mettre au point les armes atomiques qui lui auraient assuré indiscutablement la victoire).

Morale: Ne vous laissez jamais séduire par la voix des vieilles sirènes!

\*\*\*

Le second événement d'importance, toujours en rapport

avec la noble famille Churchill, regarde Randolph, son fils cadet, lequel, héritier d'un nom prestigieux, se complait à énoncer des déclarations d'intérêt mondial. Ainsi a-t-il fait certains «révélations» sur la guerre de Suez, qui lui ont attiré les foudres du gouvernement conservateur. Le fils-à-papa a été qualifié par le sous-secrétaire britannique au Travail d'«irresponsable, ayant une mentalité enfantine».

Morale: Méfiez-vous des fils irresponsables, même s'ils portent un grand nom de famille.

\*\*\*

Troisième événement d'importance, toujours londonien, ce qu'on a appelé le «Scandale du Parc St. James». Au fond bien peu de chose...

Jan Douglas-Harvey, sous secrétaire aux Affaires Etrangères, a dû se démettre de ses fonctions parce que la police de Sa Majesté l'a trouvé en tenue négligée dans un coin du jardin en train de se distraire comme les philosophes de l'An-

tiquité avec un grenadier de 19 ans, auquel il voulait enseigner que les grâces féminines peuvent être parfaitement remplacées par les charmes virils. Les mauvaises langues appellent ce petit jeu innocent «homosexualité» mais il paraît qu'il ne s'agit que d'une aimable pratique très répandue dans certains milieux moins bourgeois. Quelle méchanceté de la part de la police de mettre fin si brutalement aux passetemps de Mr. Douglas-Harvey.

Morale: Vive Scotland Yard!

\*\*\*

Loin de nous la pensée d'associer le conservateur et traditionnaliste empire britannique aux pratiques bizarres de certains de ses sujets. Mais nous ne pouvons pas réprimer un sentiment de dégoût à l'idée que certains individus choisis pour diriger nos destins européens sont parfois irresponsables, vicieux, abjects.

J. N. M.

## bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCIO

Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME

Tél. 61.260

### ABONNEMENTS

Italie . . . . . Lires 2000

Etranger . . . . . Dollars 3, —

ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000

ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10. —

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/2/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

# bulletin européen

**TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME**

**R O M E**

**Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN**

*ont collaboré...*

Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEY-GUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Endrik BRUGMANS, Raul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. von ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Ralmond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de JONG, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduoard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLDES, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.